

Commission d'enquête visant à établir les raisons de la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France

Souveraineté énergétique : 30 propositions pour les 30 prochaines années



Le récit qui s'est reconstitué devant nous, c'est bien le récit d'une lente dérive, d'une divagation politique, souvent inconsciente et inconséquente, qui nous a éloignés et de la transition écologique et de notre souveraineté énergétique.



Antoine Armand, rapporteur



Président et rapporteur

Raphaël Schellenberger, président
Député du Haut-Rhin, LR

Antoine Armand, rapporteur
Député de la Haute-Savoie, RE

La commission d'enquête en quelques chiffres



6 erreurs, 6 leçons, 6 chantiers pour les 30 prochaines années

Le rapporteur identifie six grandes erreurs énergétiques, six leçons générales à en tirer et six chantiers opérationnels, déclinés en trente propositions, à mettre en œuvre pour redonner à la France un destin énergétique.



6 mois de travaux

Créée par la Conférence des présidents du 11 octobre 2022, au titre du droit de tirage attribué au groupe Les Républicains, la commission avait six mois pour achever ses travaux. Le rapport a été adopté, à huis clos, le jeudi 30 mars 2023.



844 000 spectateurs des auditions

33 auditions menées par la commission d'enquête ont été diffusées en direct sur les réseaux sociaux de l'Assemblée nationale. Ces 844 000 spectateurs témoignent du grand intérêt de la population pour la politique énergétique de notre pays.



88 personnes auditionnées, 150 h d'auditions

Les auditions sont remontées au milieu des années 1990 : Premiers ministres, ministres, hauts fonctionnaires, dirigeants du secteur énergétique et des organismes de régulation, experts et scientifiques.

Fait unique dans l'histoire des commissions d'enquête : l'audition de deux anciens Présidents de la République.



31 députés

Transpartisane, la commission d'enquête était composée de trente-et-un députés représentant les dix groupes politiques qui composent l'Assemblée.

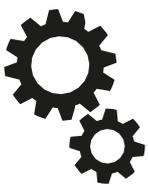
La commission d'enquête issue du droit de tirage du groupe Les Républicains

La commission d'enquête a été créée par la Conférence des présidents du 11 octobre 2022 au titre du droit de tirage réservé au groupe Les Républicains.

La proposition de résolution tendant à la création de la commission d'enquête mettait en avant « *la hausse substantielle des importations d'électricité ces dernières années* » et « *les alertes du gestionnaire du réseau de transport d'électricité sur l'approvisionnement en électricité de la France en 2022 et 2023* ». De fait, elle a été créée quelques semaines avant un hiver sur lequel planait des menaces de coupures d'électricité, faute de disponibilité du parc nucléaire, notamment.

Des travaux qui se sont attachés à traiter le temps long

Pour traiter la question dans le **temps long** qui s'impose aux politiques énergétiques, le rapporteur a souhaité que les travaux de la commission d'enquête couvrent le spectre le plus large possible et que les auditions puissent **remonter au milieu des années 1990** : experts et scientifiques, dirigeants du secteur énergétique et des organismes de régulation, hauts fonctionnaires en charge des dossiers énergétiques, anciens ministres, anciens Premiers ministres et même – fait inédit dans l'histoire des commissions d'enquête parlementaires – **deux anciens Présidents de la République**.



Les auditions menées ont permis d'écarter la notion utopique d'indépendance énergétique au sens d'une autonomie et d'une complète maîtrise de sa production d'énergie. Au contraire, la notion de **souveraineté énergétique** a montré tout son sens et tout son intérêt, entendue comme la **liberté de définir sa politique et de choisir ses options énergétiques, la réduction de nos dépendances, la résilience de notre système énergétique face aux crises**.

Un travail considérable

150 heures d'auditions

88 personnes entendues sous serments

Deux anciens Présidents de la République entendus librement

Des auditions remontant au milieu des années 1990

5 000 pages de contributions écrites recueillies

Une dizaine de déplacements sur des sites énergétiques

376 pages de rapport



Chiffres clés

245 Mtep (2 849 TWh) de
consommation primaire en 2019

142 Mtep (1 651 TWh) de
consommation finale en 2019

Consommation primaire des
produits pétroliers de 70 Mtep,
dont 99 % est importée

*Sources : Data Lab, Chiffres clés de
l'énergie. Éditions 2020 et 2022*

1 247 TWh importés en 2021, soit
l'équivalent de 45 % de la
consommation primaire et de 71 %
de la consommation finale d'énergie

Solde du commerce extérieur des
produits énergétiques négatif qui
passe de 19,1 Md€ en 2020, à 44,3
Md€ en 2021 et 115 Md€ en 2022
(proche de la facture énergétique en
points de PIB, au dernier trimestre
2022, du maximum atteint après le
deuxième choc pétrolier)

*Sources : Service des données et études
statistiques (SDES)*

Trois décennies de divagation énergétique

En trois décennies, la France a accumulé un retard considérable en termes de souveraineté énergétique.

Au fil des trente dernières années, notre mix énergétique a peu évolué et ses fragilités se sont accrues : dépendances multiples aux énergies fossiles importées qui se raréfient et s'épuiseront à l'horizon de quelques décennies ; très faible développement des moyens de maîtrise de la demande ainsi que des énergies renouvelables thermiques pourtant plus à même de remplacer certaines énergies fossiles.

En particulier, notre mix électrique, qui est quasi-intégralement domestique, pilotable et est déjà décarboné, s'est affaibli de l'intérieur. Le besoin de maintenance a été mal anticipé et du retard a été pris sur le renouvellement de notre parc nucléaire ; l'installation de capacités de production d'énergies renouvelables électriques, intermittentes et aux dépendances industrielles majeures, reste limitée.

Une décennie perdue de la fin des années 1990 au début des années 2000

L'achèvement du plan Messmer et l'excédent de production électrique, via l'énergie nucléaire, par rapport à la consommation de l'époque ont donné aux dirigeants une forme d'illusion surcapacitaire. La capacité ne prenait toutefois pas en compte le besoin non anticipé d'augmenter la production afin de réussir la transition écologique.

Le rapporteur regrette que les annonces favorables concernant l'énergie nucléaire dans les années 2000 n'aient pas été suivies d'effet : guérilla fratricide entre EDF et AREVA ; explosion de la dette d'EDF à qui pourtant l'État continue de demander le versement d'importants dividendes ; décision de construire un EPR qui apparaît à la fois précipitée et non inscrite dans un plan industriel global et non anticipation de la maintenance et du renouvellement du parc nucléaire.

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux objectifs énergétiques – efficacité énergétique, sortie des énergies fossiles, développement des énergies renouvelables – n'a été que très partiellement accompagnée d'une ambition industrielle, qui implique en permanence de la recherche, du soutien de filière et de l'investissement dans les compétences.

Enfin, le cadre européen mis en place à la fin des années 2000 et au début des années 2010 se révélera néfaste pour le modèle français. L'idée de consolider les débouchés à l'export de notre électricité a conduit à fragiliser EDF en France et en Europe, à installer une épée de Damoclès sur nos concessions hydroélectriques, et à créer un marché de l'électricité répondant à des préoccupations d'allocation des marges plutôt que de réussite industrielle et de sécurité d'approvisionnement à coût raisonnable.

L'électricité en France

Consommation finale en électricité de 434,3 TWh en 2021, soit 24,4 % de la consommation finale totale

Consommée à 39 % par le secteur résidentiel, 31 % par le tertiaire et 26 % par le secondaire

61,4 GW d'origine nucléaire, 17,1 GW d'origine thermique ou fossile, 61 GW issus de capacités de production électrique d'origine renouvelable (25,7 GW pour l'hydraulique, 19,8 GW pour l'éolien terrestre et maritime, 13,3 GW pour le solaire)

Baisse de la production totale d'électricité entre 2005 et 2021 passée de 576 TWh à 532 TWh, explicable par la baisse de production d'origine nucléaire (452 à 361 TWh)

Source : SDES, Chiffres clés de l'énergie – édition 2022

91,4 % de la production d'électricité décarbonée

Source : RTE, Bilan électrique 2022

Les années 2012-2017 sont venues aggraver lourdement la situation

Paradoxalement, alors même que des outils de planification sont mis en place à l'instar de la programmation pluriannuelle de l'énergie, ces outils sont peu ou mal utilisés.

Ainsi les prévisions de consommation électrique demandées à RTE ne couvrent-elles que le court ou moyen terme, sans lien avec les objectifs climatiques pourtant bien connus, ni avec le temps long que requiert l'industrie du secteur énergétique. En 2015 par exemple, trois trajectoires sur cinq prévoient une baisse ou une quasi-stagnation de la consommation électrique dans les années suivantes. Dans le même temps, l'intégration des échanges européens conduit à penser la sécurité d'approvisionnement du pays à la maille continentale, et non plus seulement française : on compte sur les importations en cas de crise.

Si la loi de 2015 ne peut porter seule la responsabilité de la fragilisation de la filière nucléaire, elle a sans conteste adressé un signal destructeur à un moment crucial... sans pour autant déclencher d'accélération suffisante des énergies renouvelables – accroissant encore davantage le mur énergétique. En miroir, le retard pris et non suivi sur le chantier de l'EPR rendait d'autant plus difficile la capacité à envisager le renouvellement d'un parc dont la maintenance post-40 ans commençait à peine.

La loi de 2015, ses objectifs chiffrés dont les « 50 % » et le plafonnement de la capacité de production nucléaire : un contre exemple de politique énergétique

« L'absence assumée d'étude d'impact et de réflexion approfondie préalable, pour une loi aussi structurante sur notre modèle énergétique et sur notre réseau électrique au regard de l'intermittence de certaines énergies, aura marqué la commission d'enquête. Le choix de développer les énergies renouvelables électriques sans y adjoindre les moyens industriels nécessaires, et forcément en concurrence du parc nucléaire, s'est visiblement fait avant tout au détriment de la sortie des énergies fossiles. »

Antoine Armand, rapporteur

Complémentarité du nucléaire et des renouvelables

La France est le 3^{ème} producteur
mondial d'énergie nucléaire

56 réacteurs sont en exploitation
(126 en Europe)

69 % de la production électrique
française (exception faite de
2022) est d'origine nucléaire soit
361 TWh en 2021

La production des énergies
renouvelables électriques est
passée de 71,6 TWh en 2000 à
122,94 TWh en 2021, résultats
qui restent toutefois éloignés des
objectifs de la programmation
pluriannuelle de l'énergie (PPE)

Le bilan carbone de leur
fonctionnement est très inférieur à
celui des filières fossiles et pour
l'éolien équivalent à celui du
nucléaire

Le temps de construction et
d'amortissement est de 6 à 9
mois pour un parc éolien, 8 à 10
mois pour un parc photovoltaïque,
contre 5 ans au minimum pour
une centrale nucléaire

Depuis 2017, le cours contrasté de la politique énergétique

Si depuis 2017, le rapporteur regrette la poursuite de décisions dommageables, largement issues du passé récent, il relève que le pays a disposé pour la première fois d'outils de prévisions énergétiques globaux et que des décisions structurantes ont été annoncées.

L'arrêt de la centrale de Fessenheim, la suspension du projet de 4^{ème} génération nucléaire Astrid sans alternative industrielle ou expérimentale à la hauteur et la révision seulement partielle de la PPE ont « de facto continué à affaiblir la filière nucléaire ».

Pourtant, dans le même moment, la rationalité industrielle et électrique faisait œuvre avec le retour d'expérience du chantier de l'EPR, la commande d'une prévision énergétique qui parte des objectifs climatiques et industriels et l'instruction de la décision de lancer de nouveaux réacteurs au design simplifié.

Ce sont ces éléments, objectifs et circonstanciés, qui ont conduit, quoique tardivement, à une relance sans précédent du projet nucléaire enfin concomitant, et non rival, de l'accélération des énergies renouvelables. La création d'une loi de programmation, le choix de se projeter dans un monde où l'électricité est davantage demandée, l'annonce de la volonté de construire 6 EPR et de réfléchir à la construction de 8 autres, les projections de parcs éoliens offshore constituent autant de marqueurs forts qui viennent inverser une tendance lourde de la politique énergétique française depuis 30 ans – tous ces marqueurs demeurent à concrétiser dans les prochains mois et années.

Les six erreurs de notre politique énergétique

- 1. Prévisions énergétiques** : avoir sous-estimé nos besoins d'électricité au regard de nos objectifs écologiques et de la sortie nécessaire des énergies fossiles, sans réflexion de long terme sur nos ambitions industrielles et climatiques.
- 2. Opposition des énergies renouvelables électriques et du nucléaire** : s'être focalisé sur le mix électrique, alors qu'il est déjà pilotable et décarboné, et l'avoir fait forcément au détriment de la sortie des énergies fossiles qui entraîne des défis immenses comme l'électrification des usages et l'impact sur le réseau, la capacité à assumer une part de sobriété énergétique, etc.
- 3. Parc nucléaire** : ne pas avoir anticipé la prolongation de la durée de vie des centrales nucléaires ainsi que leur renouvellement en série industrielle et non en un chantier isolé, ce qui a fragilisé à la fois la filière nucléaire, ses compétences et la capacité du pays à se relancer dans un chantier d'envergure.
- 4. Énergies renouvelables** : ne pas avoir construit plus vite de filières industrielles d'énergies renouvelables pour remplacer les énergies fossiles, à mesure que des objectifs étaient fixés.
- 5. Marché européen** : avoir laissé se construire depuis 20 ans un cadre qui a fragilisé le modèle énergétique français et EDF, au travers de la loi NOME, du dispositif de l'ARENH, du statut des concessions hydroélectriques et des règles d'échanges de l'électricité.
- 6. Recherche** : avoir arrêté le réacteur Superphénix en 1997 et ne pas avoir préservé notre avance dans la recherche et le développement de la 4ème génération post 2019.

Six leçons énergétiques pour les 30 prochaines années

- 1. Le temps long compte** : il nous faut mettre en cohérence (via RTE et d'autres organismes publics) nos ambitions climatiques (baisse des émissions), industrielles (réindustrialisation) et énergétiques (capacité à produire telle ou telle énergie en France) sur une échelle de temps compatible, soit plusieurs décennies.
- 2. L'énergie, via l'électricité, n'est pas un bien comme un autre** : au sein de l'Union européenne, chaque pays défend d'abord son mix énergétique, la France doit également défendre son mix électrique pilotable et décarboné.
- 3. L'énergie est une industrie, la 3ème industrie française** : nous avons besoin de continuer à maîtriser toute la chaîne de valeur d'un secteur énergétique et de disposer des compétences, mais aussi de choisir les technologies et les sources d'énergie renouvelables, dont l'hydraulique est la plus importante et la seule pilotable, les plus rentables et les plus à même d'assurer notre sécurité d'approvisionnement.
- 4. L'électricité ne fait pas tout** : il ne faut pas se focaliser uniquement sur l'électricité alors que sa production est déjà quasi-intégralement décarbonée en France, mais aussi, par exemple, accélérer le développement des réseaux de chaleurs, des ENR thermiques pour remplacer les énergies fossiles.
- 5. La maîtrise de la demande se prépare** : l'efficacité énergétique atteignable dans le parc résidentiel doit être mieux évaluée et dotée des compétences nécessaires ; la sobriété se prépare en amont, dans les mentalités.
- 6. Sans recherche, nous sommes condamnés à avoir du retard** : la Recherche a besoin de visibilité et de moyens pour anticiper les 5 prochaines décennies : fermeture du cycle dans l'industrie nucléaire ; stockage massif de l'électricité pour le réseau ; recyclage des matériaux critiques, etc.

Six chantiers opérationnels déclinés en 30 propositions pour redonner à la France un destin énergétique

1. Se doter d'une ambition énergétique pour les 30 prochaines années au moins, qui se traduise dans une loi de programmation étayée scientifiquement et industriellement à cet horizon et qui intègre pleinement l'augmentation considérable de la consommation d'électricité compatible avec nos ambitions climatiques et industrielles.

La France a besoin de se doter d'une loi de programmation compatible avec les exigences de l'industrie et du climat ; une loi aux objectifs étayés par les enseignements des institutions scientifiques et techniques, qui couvre plusieurs décennies et qui fait l'objet d'une préparation et d'un suivi par le Parlement (propositions 1, 2 et 3). Cet horizon devra assumer que nos objectifs industriels et climatiques imposent une augmentation considérable de la production d'électricité, et que ce fossé entre nos capacités actuelles et nos besoins dès la prochaine décennie ne pourra être comblé que par le recours simultané à la sobriété, au développement d'énergies renouvelables et à une relance massive de l'industrie nucléaire.

2. Cadre européen : réformer, dans l'année et en profondeur, le marché européen, en lien avec nos choix industriels nationaux, et suspendre ou revoir les règles qui en l'état menacent notre industrie : l'ARENH, le statut des concessions hydroélectriques ; exiger le respect du traité de Lisbonne et donner un nouvel élan au traité Euratom.

Le rapporteur précise l'impérieuse et urgente nécessité de réformer l'ensemble du cadre européen en matière de politiques énergétiques : la France doit cesser de subir des règles économiques qui fragilisent son industrie au mépris du principe de subsidiarité et sortir, le temps de négocier la réforme, du mécanisme de l'ARENH ; notre pays doit en tout cas défendre son patrimoine hydroélectrique et électronucléaire et redonner un élan au traité Euratom de 1957 qui prévoit déjà la coopération scientifique et technique des États en matière nucléaire (propositions 6 à 9).

3. Décarboner notre mix énergétique en accélérant les efforts de sobriété et d'efficacité et en s'appuyant sur les énergies renouvelables thermiques.

La réduction de la dépendance aux énergies fossiles passe par la poursuite de la réduction de notre consommation d'énergie et la pérennisation du plan de sobriété, par la décarbonation de tous nos secteurs dont les transports, par la rénovation énergétique dont les dispositifs doivent être rendus plus efficaces – ainsi que par le développement des énergies renouvelables thermiques, largement sous-exploitées dans leur potentiel ces dernières décennies, alors qu'elles peuvent constituer un substitut direct aux énergies fossiles (propositions 10 à 13).

4. Renforcer notre souveraineté sur toute la chaîne de valeur et être à la hauteur des besoins en compétences du secteur énergétique et en particulier d'électricité.

La production énergétique requiert une vision de long terme et un soutien sur l'ensemble de sa chaîne de valeur, de l'approvisionnement en ressources (et en particulier en matériaux critiques indispensables à l'électrification des usages) aux débouchés industriels, avec un enjeu central : la capacité à faire émerger les compétences nécessaires, en quantité et en qualité, dans les prochaines années, autant en matière de rénovation énergétique que d'industrie nucléaire (propositions 14, 15 et 30).

5. Parc nucléaire : refaire de la filière nucléaire la grande force française, et en particulier établir un plan évolutif de fermeture de nos centrales au fur et à mesure que l'ASN en décidera et préparer en conséquence le renouvellement complet du parc, ainsi que le renforcement du cycle du combustible ; après évaluation scientifique, arbitrer entre l'accélération de la recherche sur le multirecyclage en REP et changer d'échelle sur la recherche 4^{ème} génération (sans pré-choix technologique).

Les défis auxquels est confronté notre parc nucléaire sont immenses : ils doivent être pleinement identifiés, mesurés, rendus transparents et traités un par un, qu'il s'agisse de l'approvisionnement en uranium et de nos capacités de (ré)enrichissement, des besoins d'adaptation au dérèglement climatique, de l'impact du vieillissement sur le fonctionnement des réacteurs, et bien entendu du rythme et de l'ampleur du renouvellement du parc (propositions 16 à 23 et 27).

Au-delà de ce renouvellement, devenu urgent parce qu'il a été insuffisamment anticipé, la France doit rattraper le retard pris en matière de recherche et relancer activement des programmes d'ampleur sur la 4^{ème} génération, seule en mesure de changer d'échelle nos besoins en uranium importé et de réduire nettement, sans la résoudre à ce stade, la question des déchets (propositions 24 à 26).

6. Énergies renouvelables : sur le fondement d'études de rentabilité énergétique et de coût complet, lancer un plan d'installation contraignant de certaines sources ENR sur le territoire.

Face au mur énergétique qui se présente à courte échéance, avant même que de nouveaux réacteurs nucléaires puissent être construits, même intermittentes, les énergies renouvelables électriques seront indispensables et complémentaires d'une production électrique pilotable. Le rapporteur propose de continuer à accélérer le déploiement des sources renouvelables électriques jugées les plus rentables d'un point de vue énergétique, après une étude approfondie de RTE, prenant notamment en compte le facteur de charge, la minimisation de l'intermittence, l'acceptabilité sociale, la consommation de foncier, etc.

30 PROPOSITIONS POUR LES 30 PROCHAINES ANNEES

Ces 30 recommandations n'ont une chance d'être développées, adoptées, mises en œuvre sérieusement et de manière pérenne qu'à deux conditions qui ont pu manquer par le passé :

- Instruire scientifiquement, technologiquement et industriellement les options qui sont proposées ;
- Faire émerger un consensus national, républicain, autour de l'urgence énergétique et de la nécessité pour y parvenir de combiner des lignes souvent opposées à tort : sobriété et production, développement de l'énergie nucléaire comme des énergies renouvelables efficaces.

« Ce rapport constitue donc avant tout une interpellation aux gouvernements et parlements d'aujourd'hui et de demain, qui partagent la responsabilité de donner un destin énergétique, c'est-à-dire une ambition à la fois écologique et souveraine, à la France. »

Antoine Armand, rapporteur

Listes des propositions

Proposition 1 : En cohérence avec nos objectifs climatiques et industriels, assumer un besoin croissant d'électricité, pour la fin de la décennie, à l'horizon 2050 et au-delà, et constater le fossé de production qui nous sépare de la souveraineté énergétique

Proposition 2 : Se donner une loi de programmation énergie climat sur 30 ans avec des objectifs climatiques, énergétiques et industriels ainsi que les moyens afférents, qui fera l'objet d'un suivi étroit et régulier par le Parlement et les institutions expertes

Proposition 3 : Renforcer la consultation du Parlement, et notamment de l'OPECST, sur les politiques énergétiques et le contrôle qu'ils exercent sur la mise en œuvre de celles-ci

Proposition 4 : Remettre la direction générale de l'énergie au sein du Ministère en charge de l'Industrie et la doter des moyens permettant d'identifier, de suivre et de réduire nos vulnérabilités industrielles

Proposition 5 : Demander à RTE de faire évoluer à court terme son critère de sécurité d'approvisionnement, et lancer une refonte de notre doctrine de sécurité d'approvisionnement globale sous sa responsabilité

Proposition 6 : Arrêter une position européenne commune et durable, pour définir l'énergie nucléaire comme une énergie décarbonée et stratégique, qu'il convient de soutenir au même titre que les énergies renouvelables

Proposition 7 : Lier la réforme du marché de l'électricité aux négociations sur la politique énergétique globale de l'UE en portant une réforme profonde du marché de l'électricité européen pour protéger la spécificité française, décorrélérer le prix du gaz de celui de l'électricité décarbonée ; dans l'attente, suspendre sans délai et compenser l'ARENH

Proposition 8 : Dans le prolongement de la récente annonce de la ministre de la Transition énergétique, exiger le respect du traité de Lisbonne et donner un nouvel élan au traité Euratom

Proposition 9 : Maintenir les concessions hydroélectriques dans le domaine public, par exemple en leur appliquant un dispositif de quasi-régie pour éviter toute mise en concurrence et relancer les investissements nécessaires

Proposition 10 : Pérenniser et accroître l'ambition du plan de sobriété de l'hiver 2022-2023, et l'étendre à l'ensemble des particuliers, des services publics, et des entreprises sans méconnaître le coût financier et industriel des effacements

Proposition 11 : renforcer les efforts de décarbonation de tous les secteurs émetteurs, en particulier dans le transport avec l'accélération des projets de transports en commun et de fret ferroviaire et avec la réduction du poids des véhicules par des dispositifs incitatifs

Proposition 12 : Évaluer les dispositifs de rénovation énergétique pour prioriser les plus efficaces, se donner des objectifs de baisse de consommation mesurables et les décliner par département ; lancer un plan de filière pour développer les formations

Proposition 13 : Réviser nos objectifs de chaleur renouvelable, qui selon plusieurs instituts pourraient être au moins doublés à horizon 2030, et renforcer le Fonds Chaleur associé

Proposition 14 : Lancer un nouvel inventaire minier sur le sol français, accélérer l'identification des importations critiques et la création de filières de transformation et de recyclage des terres rares

Proposition 15 : Approfondir la prévision des besoins d'investissements sur le réseau, en particulier dans le cas de la trajectoire réindustrialisation forte

Proposition 16 : Sur tous les grands défis de court terme (corrosion sous contrainte, fatigue thermique) comme de moyen terme (impact du dérèglement climatique), demander à EDF de produire et de présenter au Gouvernement, à l'OPECST et au grand public, un état des lieux précis et prospectif des mesures prises pour assurer le fonctionnement du parc nucléaire, des barrages et de toutes les installations énergétiques

Proposition 17 : Mener les études préliminaires nécessaire à la prolongation de tous les réacteurs qui peuvent l'être selon différents scénarios, et anticiper dès aujourd'hui et dans le cadre de la LPEC les besoins, impacts et conséquences de la fermeture et du démantèlement du parc existant, quelle que soit la date d'arrêt effective des réacteurs

Proposition 18 : Augmenter autant que nécessaire les moyens dévolus à la délégation au nouveau nucléaire dans le suivi du projet de construction de nouveaux EPR et obtenir des rapports de suivi réguliers et publics sur l'avancement du projet ; conforter EDF comme opérateur unique et nationalisé

Proposition 19 : Anticiper le besoin de renouvellement et de développement de l'ensemble du parc existant, en nombre de réacteurs (y compris SMR) ou en puissance installée, dans les prochaines décennies et sur des sites existants ou nouveaux

Proposition 20 : Demander à EDF une plus grande transparence sur ses approvisionnements en uranium naturel et enrichi, au moins à une maille géographique par pays

Proposition 21 : Soutenir le renforcement des capacités d'enrichissement sur le territoire français

Proposition 22 : Étudier la faisabilité industrielle et les options économiques pour installer à court terme une nouvelle usine de réenrichissement sur le sol français

Proposition 23 : Apporter tout le soutien financier et administratif nécessaire à l'extension des capacités d'entreposage du combustible usé à La Hague

Proposition 24 : Valider les dernières étapes et assurer le soutien de l'État au financement du réacteur Jules Horowitz tout en maîtrisant les délais et les coûts

Proposition 25 : Relancer la construction d'un démonstrateur de type Astrid, d'une puissance potentiellement plus modeste, pour rattraper le retard accumulé pendant 30 ans, et continuer à développer la recherche associée sur le cycle du combustible

Proposition 26 : Accentuer le soutien aux technologies liées à la 4^{ème} génération nucléaire, en privilégiant les entreprises qui sont en mesure de présenter des résultats expérimentaux et/ou industriels, et non seulement des simulations numériques

Proposition 27 : Assurer une montée en puissance des effectifs salariés de la sûreté nucléaire, en optimisant l'organisation administrative et en interrogeant les rapports existants à ce jour entre les différents organismes de sûreté nucléaire, afin d'assumer la charge nouvelle liée à la relance du nucléaire

Proposition 28 : Demander à RTE une analyse approfondie, déclinée par énergie renouvelable, intégrant leur potentiel, leurs rentabilité énergétique et économique (calculs de moyenne, d'intermittence minimisée, d'acceptabilité, de consommation du foncier, de longévité)

Proposition 29 : Lancer dès que possible les appels d'offre pour les 50 parcs éoliens offshore, rendre contraignante leur installation et sécuriser le financement et l'engagement du porteur de projet

Proposition 30 : Créer un label « apprentis de l'énergie » pour permettre aux jeunes d'identifier les formations d'avenir, associées à des aides financières, des facilités de mobilité et de logement



ASSEMBLÉE
NATIONALE